



AVIS AUX HABITANTS

PLACE DE JEUX

En application des mesures édictées par la Confédération pour faire face à cette pandémie du Coronavirus et afin de préserver la santé de la population, nous vous demandons de respecter impérativement la directive suivante :

Les enfants sont autorisés à se retrouver sur une place de jeux, mais
MAXIMUM 5 PERSONNES EN MÊME TEMPS.

Pour toutes les rencontres, les règles d'hygiène doivent être respectées.

Nous vous remercions de votre compréhension

Le Conseil communal